

Paris, le 23 octobre 2023



La DG interprète l'accord classification pour vous donner moins de promotions !

L'accord classification prévoit de consacrer **une enveloppe de 0,8%** de la masse salariale brute des agents de droit privé pour la campagne promotion de ces derniers.

Après investigation et après demandes auprès de la Direction pour obtenir les informations nécessaires, **FO a constaté que l'enveloppe est minorée par la DG** au motif d'une interprétation de ce qu'est la masse salariale brute en retirant de nombreux éléments de paie.

Or, la seule définition de la masse salariale brute, est celle de l'INSEE :

« La masse salariale est le cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales) [...] Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice. »

Cette interprétation de la DG conduit à une minoration de l'enveloppe promotion, vous privant ainsi tous les ans de centaines d'attributions de coefficient !

En 6 ans, la Direction économise une année entière de masse salariale promotion !!!

Devant ce constat, **FO a adressé au Directeur Général un courrier officiel de saisine** (en annexe) pour demander la stricte application du texte qui aura pour conséquence un plus grand nombre d'attribution de coefficient pour les agents.

FO est la seule organisation syndicale à se saisir de cette question !

Un comble alors que **FO** n'a pas signé l'accord classification...

Tous avec **FO**, le syndicat de la feuille de paie, pour nos rémunérations et nos carrières.

Parlez-en autour de vous et du 13 au 23 novembre 2023, **VOTONS FO !**



<https://fo-pole-emploi.fr>

Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez

